



Fumeurs (fumeuses) devant une école

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 12 mai 2003

Lorsque j'emmène ma fille à l'école (maternelle et primaire), je suis choqué de constater le nombre de mères (et de pères) qui discutent en fumant devant la grille de l'école. Il est interdit par la loi de fumer dans l'enceinte de l'école : qu'en est-il à l'extérieur ?

Réponse :

Les lois qui protègent contre le tabagisme ne s'appliquent pas dans l'espace que vous décrivez car les seuls lieux non couverts concernés par la loi sont les cours d'établissements d'enseignement et les quais de gare.